

Secteur STAGIAIRES

stagiaires@bordeaux.snes.edu

François Boudet : [06 79 96 62 26](tel:0679966226)

Maitane Cocagne : [06 12 51 76 56](tel:0612517656)

Lettre d'information n°6

Adhérer au SNES-FSU

Le SNES-FSU à vos côtés pour le suivi de votre première demande de mutation !

Le secteur stagiaire du SNES de l'académie de Bordeaux a été à l'initiative de deux stages pour répondre au mieux à vos questionnements sur ce premier mouvement de mutation, les 19 octobre et 23 novembre 2023. Nous avons aussi animé une visio le mercredi 15 novembre et une réunion à l'INSPÉ le vendredi 10 novembre. Toutes ces explications ont été accompagnées de réponses à vos mails et appels aux militants du secteur stagiaire : Maitane et François, qui ont essayé d'être le plus joignable possible, même sur leur temps personnel le soir voire le week-end. Nous espérons que tout cela vous a été utile et nous essayons de rester le plus disponible possible jusqu'à mercredi 12h pour vous répondre. Vous pouvez aussi poser vos dernières question à l'adresse mail suivante : permanence@bordeaux.snes.edu ou entre 14h et 17h appeler la permanence dans nos locaux syndicaux à Bordeaux : [05 57 81 62 40](tel:0557816240)



Pour le meilleur suivi de votre mutation, nous vous conseillons d'envoyer votre récapitulatif de vœux ainsi que la [fiche de suivi](#) de mutation du SNES complétée à l'adresse suivante : permanence@bordeaux.snes.edu
Cette fiche de suivi ainsi que vos vœux nous permettent de garder une trace de votre situation et de vous accompagner jusqu'à fin novembre si vous avez des questions, en janvier pour la consultation voire la contestation des barèmes, et en mars pour faire une demande de recours ou pour permettre rapidement au SNES de l'académie où vous arriverez de maîtriser votre situation pour faciliter vos échanges.

Tout ce travail des militants du SNES n'est permis que parce qu'il y a des syndiqués. Sans syndiqué, pas de syndicat. l'étude de vos situations demande beaucoup de temps et nous ne pouvons pas apporter à tous les stagiaires et tous les collègues non syndiqués en général une très bonne qualité de suivi. C'est pourquoi nous sommes obligés de prioriser les syndiqués, qui nous font confiance en adhérant au SNES.

L'adhésion, après crédit d'impôt, ne représente que 34 à 40 euros selon si vous êtes certifié·e ou agrégé·e, soit quatre fois moins qu'un mois de prime d'attractivité (prime "Grenelle") que vous touchez toute l'année grâce à l'action syndicale qui a permis d'arrêter d'en exclure les stagiaires depuis cette rentrée. C'est aussi trois à cinq fois moins qu'un mois du doublement de l'ISOE obtenu cet été comme augmentation salariale et que vous toucherez douze fois cette année. L'action collective protège et paie, [syndiquez-vous](#) !

Ne restez pas seul-e dans le long processus de titularisation !

Le mois de novembre est celui des mutations, mais c'est aussi le moment de la première fiche de positionnement que doit remplir votre tuteur·trice.

Cette fiche de positionnement est un des éléments sur lesquels se base l'inspection pour donner son avis en fin d'année. Si cette première "évaluation" de votre stage vous a fait remonter des angoisses et des peurs, ne restez pas seul-e et parlez-en au SNES-FSU. Nous sommes peut-être un des seuls interlocuteurs qui vous entourent à ne pas être partie prenante de votre titularisation.

Si vous avez été placé en procédure d'accompagnement renforcé, où que votre visite par le tuteur ou la tutrice de l'INSPÉ ne s'est pas bien passé, ou encore que vous avez connu des situations de conflit avec le ou la chef·fe d'établissement, ne gardez pas tout ça pour vous et livrez-vous.

Chaque année nous accompagnons en juin des stagiaires pour les conseiller au mieux lorsque les certifié·es sont convoqué·es en commission de titularisation (pour celles et ceux qui ont au moins un avis défavorable) ou pour représenter les agrégé·es en CAPA. Mais il est possible d'intervenir auparavant pour éviter que les situations ne s'enveniment. Pour toute question sur la titularisation ou pour tout témoignage sur votre année, contactez nous par mail : stagiaires@bordeaux.snes.edu ou par téléphone : [06 79 96 62 26](tel:0679966226) ou [06 12 51 76 56](tel:0612517656).



Adhérer au SNES-FSU

SNES-FSU section académique de Bordeaux

05.57.81.62.40 | <https://bordeaux.snes.edu/> | permanence@bordeaux.snes.edu

SNES-FSU, 138 rue de Pessac 33000 Bordeaux